

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la session spéciale sur du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le lundi 28 décembre 2009, à 11 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.**

Sont présents monsieur le conseiller Charles Méthé et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session et allocution d'ouverture

L'ouverture de la session est faite à 11 h par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification de la conformité de la convocation

Les membres du conseil ont été convoqués le 24 décembre 2009, dans les délais prévus, un avis public a été affiché au bureau municipal, distribué auprès de tous les résidents de la municipalité et publié sur le site Internet de la municipalité.

3. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 11 h avec quatre membres présents.

4. Adoption de l'ordre du jour

**09.12.28.05**

**Monsieur Charles Méthé propose l'adoption de l'ordre du jour.**

**Adoptée à l'unanimité**

5. Message de monsieur le Maire à la suite des élections du 1<sup>er</sup> novembre 2009

Monsieur Gilbert Delage dépose un message qui fait le bilan de la campagne électorale et félicite les personnes élues au conseil. Les sujets traités sont : l'urbanisme et le traitement des demandes de permis, la taxation municipale, les communications avec les citoyens et la protection de l'île.

Monsieur Delage est toujours en attente de nouvelles sur l'aide financière pour payer l'augmentation des coûts de la Sûreté du Québec.

Au sujet de la future bibliothèque, il n'y a rien d'acquis. Il faudra exercer des démarches politiques pour l'avancement du dossier et qu'il soit traité financièrement en tenant compte de la situation particulière de la Municipalité.

6. Période de questions

Deux personnes sont présentes. Les sujets traités sont :

- le projet de piste de ski de fond ;
- la mise en place d'un hyperlien avec le site de la CPICIV sur le site de la Municipalité;
- l'utilisation du cantonnier et du camion de vidanges pour un projet de la CPICIV de décontamination d'anciens sites d'enfouissement ;
- l'utilisation des anciens points d'eau pour des interventions en incendie ;
- la tenue d'une nouvelle rencontre avec la CPICIV ;
- le projet de transport à marée basse ;
- la présence d'un conseiller sur le conseil d'administration de la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte ;
- l'établissement d'un budget pour l'organisation d'un colloque ;

- l'annonce aux citoyens de l'absence du maire pendant une certaine période.

#### 8.5 Mise en place d'une piste de ski de fond

Monsieur Gilbert Delage présente une demande de la CPICIV pour l'établissement d'une piste de ski de fond à titre expérimentale cette année et sollicite le partenariat de la Municipalité.

#### **09.12.28.06**

Attendu que la CPICIV est intéressée à la pratique du ski de fond sur les chemins publics ;  
Attendu que la CPICIV est prête à financer 350 \$ du coût prévu de traçage de la route de 1 000 \$ ;  
Attendu que la CPICIV demande à la municipalité de financer 350 \$ pour le traçage de la piste sur les chemins publics ;  
Attendu que la CPICIV a fait une demande à la Corporation de la Culture et des Loisirs pour 300 \$ ;  
Attendu que la CPICIV s'engage à fournir toute somme manquante ;  
Attendu qu'une piste de ski de fond peut constituer un attrait pour le tourisme ;  
Attendu que la Municipalité est intéressée à la pratique du ski de fond et est prête à financer 350 \$ à même le fond d'infrastructure touristique pour la première année ;  
Attendu que la route est entretenue plus large que par les années antérieures ;  
Attendu que le conseil est favorable au partage des chemins publics entre les divers modes de transport et le ski de fond ;  
Attendu que la Municipalité aura une signalisation de partage d'usage de la route ;  
Attendu que la saison hivernale est déjà commencée ;  
Attendu que la saison des fêtes est une période d'achalandage élevé ;

**Madame Louise Newbury propose** que la Municipalité :

- encourage la pratique du ski de fond comme activité de loisir sur les chemins publics ;
- subventionne la CPICIV pour une somme de 350 \$ à même le fond d'infrastructure touristique ;
- installe une signalisation de partage de la route à divers endroits stratégiques.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 7. Affaires en cours

##### 7.1 Participation de la Municipalité dans le parc éolien communautaire Viger-Denonville

#### **Niveau de participation de la municipalité dans le parc éolien communautaire Viger-Denonville**

#### **09.12.28.07**

**ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup a conclu une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

**ATTENDU** que dans le cadre de ce projet, la MRC de Rivière-du-Loup devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la municipalité peut se retirer de ce projet;

**ATTENDU** que le règlement numéro 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc

éolien et le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéfices nets du parc éolien;

**ATTENDU** qu'un premier lot de 300 parts, sur les 500 parts totales de la MRC dans le projet, est réparti entre les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** qu'un 2<sup>e</sup> lot de 100 parts sur 500 est offert à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** que les parts non réclamées dans le 2<sup>e</sup> lot sont ensuite offertes aux trois municipalités où le projet sera implanté, au prorata des superficies placées sous contrat d'octroi d'option en date du 31 décembre 2009 et que, à défaut de l'acceptation de cette offre exprimée par résolution de l'une ou de plusieurs de ces trois municipalités, ces parts non réclamées seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 2<sup>e</sup> lot, au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

**ATTENDU** que les 100 parts du 3<sup>e</sup> et dernier lot sont offertes à toutes les municipalités ayant un revenu moyen par ménage inférieur à la moyenne de la MRC, selon les données du recensement du Canada de 2006, groupe dont la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ne fait pas partie;

**ATTENDU** que le nombre de parts résultant de cette opération de répartition constituera la participation de chaque municipalité pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien, jusqu'à l'expiration du contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec ;

**ATTENDU** que l'acceptation qui est demandée par la MRC se fait à une étape d'étude de faisabilité ;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs aurait souhaité avoir une étape additionnelle qui n'existe pas ;

**ATTENDU** qu'il est impossible de faire une consultation publique ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le maire, monsieur Gilbert Delage  
appuyé par la conseillère, madame Marie-Paul Bourassa  
et résolu :

#### **QUE :**

1. le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. ce conseil informe la MRC de Rivière-du-Loup que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs exerce son droit de retrait à l'égard de la compétence de la MRC relative au projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville, conformément aux termes du projet de règlement 170-09 de la MRC de Rivière-du-Loup;
3. la présente résolution annule et remplace la résolution numéro **09.11.13.06** adoptée par le conseil le 13 novembre 2009.

#### **Adoptée sur division**

#### *7.2 Politique familiale et des aînés*

Monsieur Delage organisera prochainement une rencontre avec la coordonnatrice du projet d'élaboration de la politique familiale et la responsable politique des questions familiales et des aînés afin de faire le point sur l'évolution du dossier.

Madame Louise Newbury dépose un projet de lettre en réponse à la demande collective de parents concernant l'utilisation des fruits de la vente de l'École Fraser. Tous les membres présents sont en accord avec la lettre.

### 7.3 Service d'hélicoptère

Monsieur Delage soulève qu'il y a plusieurs critiques à l'endroit du service d'hélicoptère cette année pour la période des fêtes. Il faudra faire valoir nos besoins, les services additionnels, particulièrement pendant la période scolaire, un horaire convenable pendant le temps des fêtes. Monsieur Delage fera parvenir une lettre à la Société des Traversiers du Québec à ce sujet.

### 7.4 Vente de l'École Fraser: texte de présentation et prix de vente

Madame Louise Newbury souligne qu'il faudrait revoir le texte de présentation qui se trouve sur le site de Re/Max de même que le prix annoncé. Le texte devrait tenir compte des caractéristiques du bâtiment : ancienne école de rang, plafond de 10 pi. travaux d'aménagement intérieurs à faire, etc.

**09.12.28.08**

Considérant qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions dans le contrat de courtage ;

**Madame Louise Newbury propose que**

– la date de fin du contrat de courtage avec Re/Max soit fixée au 30 juin 2010 ;

– une réserve soit inscrite au contrat que nous pouvons retirer le contrat si nous avons un acheteur communautaire de l'île ;

– le prix annoncé soit de 130 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.5 Sécurité publique et prévention des incendies

Monsieur Delage rapporte les discussions qu'il a eu avec monsieur Jocelyn Morin de la compagnie d'assurances PROMUTUEL concernant la prévention en matière d'incendie. La compagnie serait prête à soutenir nos efforts en matière de prévention des incendies. Dans une première étape, il sera mis en place un plan de visite des maisons et des recommandations seront faites aux propriétaires sur la prévention et sur les corrections, au besoin. Dans une deuxième étape, il y aura la mise en place d'équipements de première intervention.

## 8. Affaires nouvelles

### 8.1 Paiement d'une partie du temps supplémentaires du directeur général

**09.12.28.09**

Considérant que le directeur général a accumulé plus de 175 heures de temps supplémentaires ;

Considérant que le temps de travail régulier du directeur général est de 21 heures par semaine ;

Considérant qu'il sera très difficile de reprendre ce temps en jours de congé ;

Considérant le surplus financier anticipé cette année ;

**Madame Louise Newbury propose** que la Municipalité paie au directeur général 135 heures de temps supplémentaires accumulés dans le cadre du budget 2009 et que le solde du temps supplémentaire soit repris en congé en 2010.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.2 Projet de renouvellement des sites web des municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup

**09.12.28.10**

Considérant le projet de la MRC de Rivière-du-Loup de renouvellement des sites web de ses municipalités rurales ;

Considérant l'aide financière du Pacte rural dont la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pourra bénéficier en participant au projet ;

**Madame Louise Newbury propose** que la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs adhère au projet de renouvellement des sites web des

municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup pour un coût estimé à 3 500 \$ et demande au Pacte rural une subvention de 2 100 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

Nous signifions à la MRC que nous souhaiterions pouvoir utiliser le/la graphiste de notre choix.

8.3 Demande d'engagement de la municipalité pour le projet de rénovation des Maisons du Phare.

**09.12.28.11**

ATTENDU que le site du Phare est un site du patrimoine municipal, qu'il est le lieu public par excellence et qu'il constitue le principal lieu d'accueil des visiteurs sur l'île ;

ATTENDU que les Maisons du Phare, propriété municipale, exigent d'importants travaux de restauration et de mise en valeur afin de relancer la promotion du site ;

ATTENDU que la Municipalité désire appuyer les initiatives qui ont pour but de développer et de maintenir en bon état les infrastructures d'accueil à l'île ;

ATTENDU que la Municipalité a participé à la réalisation de travaux pour l'enfouissement des fils électriques et l'installation de puits, de champs d'épuration et d'installations septiques

**Madame Louise Newbury propose** que la municipalité contribue financièrement au Projet de conservation et de mise en valeur du site du Phare et des Maisons du Phare pour une somme 7 500 \$, somme qui sera versée en tranche de 2 500 \$, sur trois ans - 2010, 2011, 2012 - à la Corporation des Maisons du Phare, si le projet se réalise. De plus, la municipalité s'engage en principe à garantir l'emprunt que la Corporation des Maisons du Phare devra contracter auprès de la Caisse Populaire du Parc et Villeray pour assurer la réalisation du projet à la hauteur de la capacité financière de la Corporation.

**Adoptée à l'unanimité**

8.4 Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte

8.4.1 Demande pour avoir une personne représentant la Municipalité sur le conseil d'administration de la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte

Monsieur Gilbert Delage signale le besoin d'avoir une coordination des activités qui se font en loisir et en culture par différents organismes et planifier les activités qui se tiendront dans l'année.

**09.12.28.12**

Considérant l'importance que prennent les activités de culture et de loisirs pour les citoyennes et les citoyens de la municipalité ;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir plus activement la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte dans l'organisation d'activités ;

**Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil offre au conseil d'administration de la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte que la personne responsable de la culture et des loisirs à la municipalité participe au travail du conseil d'administration comme membre non votante.

**Adoptée à l'unanimité**

8.4.2 Demande pour l'usage de la cuisine du bureau municipal pour la tenue d'une activité plein air le 1<sup>er</sup> janvier 2010

**09.12.28.13**

Considérant la demande faite par la Corporation de la Culture et des Loisirs d'utiliser la cuisine du presbytère pour les fins de l'organisation d'une activité de plein air (raquette et ski de fond) aux abords du presbytère ;

Considérant que les activités de la Corporation de la Culture et des Loisirs sont couvertes par les assurances de la municipalité ;

**Madame Louise Newbury propose** que la municipalité accepte que la Corporation de la Culture et des Loisirs utilise la cuisine du presbytère pour les fins de l'organisation d'une activité de plein air (raquette et ski de fond) aux abords du presbytère. Le Comité verra à remettre le local propre.

**Adoptée à l'unanimité**

*9. Levée de l'assemblée*

**09.12.28.14** L'ordre du jour étant épuisé, **monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 14 h 15.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Gilbert Delage, maire

\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, directeur général